

L'EPCC AIDA (Arts en Isère Dauphiné Alpes)

Recrute sa directrice ou son directeur général(e)

Présentation de l'établissement

Le département de l'Isère a la chance de compter parmi les artistes qui ont fait son histoire deux musiciens de renommée internationale : Hector Berlioz, né à La-Côte-Saint-André et Olivier Messiaen qui avait sa résidence secondaire à Saint Théoffrey. Depuis 1994, un festival Berlioz est organisé à La-Côte-Saint-André qui, grâce entre autres à l'engagement du Département de l'Isère, s'est développé jusqu'à accueillir plus de 35 000 spectateurs en moyenne chaque année. Souhaitant encore renforcer cet ancrage, le Département de l'Isère a acquis le château Louis XI où se déroule le festival pour en faire centre de référence de l'œuvre Berliozienne et de la musique classique en général.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle AIDA a été créé en 2004 à l'initiative du Département de l'Isère pour assurer l'organisation du festival Berlioz. Aujourd'hui et au-delà de cet événement emblématique sur le territoire et à l'échelle nationale, AIDA conçoit et met en œuvre un registre étendu d'activités culturelles pérennes, en Isère et dans les Hautes-Alpes.

Ainsi, AIDA porte :

- **Le Festival Berlioz**, grand rendez-vous de musique symphonique à La Côte-Saint-André
- **Les Allées Chantent**, une tournée de 80 concerts par an dans des lieux emblématiques du patrimoine en Isère
- **À Travers Chants**, un dispositif de formation au chant choral pour les enfants de 8 à 12 ans
- **La Maison Messiaen**, résidence d'artistes en Matheysine, dans le sud de l'Isère
- **Le Festival Messiaen au Pays de la Meije**, manifestation singulière et repérée de musique contemporaine

AIDA déploie ses actions pour valoriser les esthétiques musicales dans toute leur diversité, soutenir la création, accompagner les artistes confirmés et émergents, encourager la pratique musicale, favoriser l'accès et la découverte de musiques pour tous les publics, contribuer à la formation des futurs professionnels de la musique et des amateurs.

Pour mener à bien ses différents projets, l'EPCC AIDA est principalement financé par ses membres fondateurs dont le Département est le premier contributeur et partenaire. Les autres contributeurs sont la Ville de la Côte-Saint-André, Bièvre Isère Communauté, la Communauté de communes de la Matheysine, la Ville de la Grave, la Communauté de communes du Briançonnais et le Département des Hautes-Alpes. Aida est par ailleurs subventionné par l'Etat / DRAC Auvergne-Rhône Alpes, par la Région Auvergne Rhône-Alpes, par l'Etat/DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur et par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'EPCC a son siège et ses bureaux à La Tronche (près de Grenoble). Il dispose du château Louis XI à La Côte-Saint-André sur la période d'organisation du festival, et y implante chaque année son auditorium permettant l'accueil de 1200 places. Il dispose d'un budget de 4 000 000 € (fonctionnement et investissement) et d'un effectif de 10 postes. Le château Louis XI est amené à héberger le siège de l'EPCC à moyen terme.

Description du poste :

Dans la poursuite du projet développé par AIDA, placé(e) sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, la directrice ou le directeur élabore et met en œuvre un projet artistique, culturel et d'établissement, comprenant :

- La définition des orientations artistiques des festivals et des autres actions de formation, de diffusion, d'accompagnement et de pratiques, en s'attachant à la cohérence des décisions (eu égard en particulier à l'identité forte des 2 festivals et aux partenariats et collaborations existants), tout comme au renouvellement et à l'attractivité des propositions,
- Une politique de repérage des artistes et des ensembles musicaux et vocaux, favorisant leur programmation et leur rencontre avec les habitants sous des formes diversifiées et adaptées,
- Le renforcement de l'inscription de l'EPCC dans son territoire, en relation et synergie avec les acteurs locaux et régionaux, ainsi qu'une présence et reconnaissance assurées dans les réseaux nationaux et européens de diffusion et de création artistique,
- La promotion et la visibilité de l'ensemble de ses activités et en particulier des festivals, dans une préoccupation de fidélisation mais aussi d'élargissement des publics et des partenaires privés,

Le directeur ou la directrice dirige l'ensemble des activités de l'EPCC, les planifie et les coordonne ; il ou elle encadre et fédère les équipes ; il ou elle est responsable des ressources humaines et de la bonne gestion administrative, financière et technique de l'ensemble de l'offre artistique et culturelle mise en œuvre. Il exerce une vigilance particulière sur le plan financier pour respecter le cadre budgétaire apporté par les contributeurs.

Il ou elle est le garant des règles de fonctionnement d'un établissement public notamment en matière d'organisation, de ressources humaines (temps de travail, santé et sécurité au travail, politique salariale), de finances mais aussi dans le domaine de la commande publique.

- Il ou elle évalue l'activité en veillant à l'adéquation avec la stratégie de l'établissement et à la qualité du dialogue social. Il ou elle mène la politique de responsabilité sociale et environnementale de l'établissement.
- La directrice ou le directeur aura à investir la réflexion pour le développement de projets culturels au château Louis XI à La Côte-Saint-André, en vue de la conception d'un Centre culturel de rencontre.

Profil recherché :

- Personnalité attestant d'un parcours culturel et/ou artistique significatif et d'une expérience confirmée dans la gestion d'un établissement de production et de diffusion artistique,
- Capacité à concevoir et formuler des orientations artistiques fortes et originales pour la programmation des festivals et l'ensemble du projet artistique et culturel de l'établissement,

- Très bonne connaissance des réseaux de création et de diffusion nationaux et internationaux de musique classique,
- Compétences avérées en matière de management, d'administration et de gestion d'équipements à l'appui de connaissances juridiques, comptables et budgétaires du secteur public, ou insister sur vision stratégique
- Capacité à ancrer le projet artistique et culturel dans une réalité territoriale par une dynamique partenariale avec les acteurs locaux,
- Capacité à concevoir une politique de médiation, d'éducation artistique et de développement territorial en lien avec le projet artistique,
- Capacité à fédérer une équipe professionnelle, des partenaires et un public autour d'un projet d'envergure, notamment par le biais d'outils innovants de communication,
- Grandes qualités relationnelles et humaines, de dialogue et d'ouverture,
- Maîtrise de l'anglais.

Procédure et calendrier (poste vacant à pourvoir au plus tôt) :

- Contrat de droit public à durée déterminée de 3 ans.
- Rémunération en fonction des titres et de l'expérience de la candidate ou du candidat, et/ou de la position statutaire. Rémunération entre 5000 et 7000€ brut mensuels.
- Poste ouvert par voie statutaire (détachement, disponibilité) ou contractuelle.
- Niveau de responsabilité : A+
- Date limite d'envoi des candidatures : Lundi 23 juillet 2026 : CV et lettre de motivation. A adresser par voie électronique à M. le Président de l'EPCC AIDA, Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine, du devoir de mémoire et de la coopération internationale au Département de l'Isère, à l'adresse suivante : ameline.brites@isere.fr et virginie.blandino@isere.fr

Calendrier prévisionnel :

- Début septembre : envoi aux candidat(e)s pré-sélectionné(e)s d'un dossier en vue de l'écriture d'un projet d'établissement portant sur l'ensemble des missions assignées à l'EPCC
- Mi octobre : réception par courriel des projets d'établissement élaborés par les candidat(e)s
- Novembre : audition des candidats par le jury institué par le Conseil d'Administration de l'EPCC
- Fin novembre : Proposition de nomination par le Conseil d'Administration
- Prise de fonction : janvier ou février 2027.